



**Nouvelle organisation du Conseil Général du Rhône  
lors de la création de la métropole de Lyon.  
Ensemble des questions /  
Rendez-vous du 6 mai 2014**

**Le secteur de la protection de l'enfance.**

- Quelle sera la répartition des dispositifs / des réponses sur les deux territoires et avec quelle concertation au niveau du schéma, de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance, des services ...?
- Quelle participation secteur associatif à la réflexion en termes de schémas entre métropole et département ?
- Comment vont s'opérer les transferts de compétences en matière d'autorisation, d'habilitation et de budget en septembre 2014 pour l'année 2015 ?

**Le secteur de la petite enfance.**

**Organisation générale**

- Quelles seront les priorités d'action publique de la Métropole et du nouveau Département du Rhône et seront-elles coordonnées ? Quelle sera la place des gestionnaires associatifs et mutualistes?
- Même question sur le schéma de la petite enfance : comment seront-ils articulés au sein de la nouvelle organisation du territoire rhodanien. Le schéma départemental d'accueil du jeune enfant devra-t-il se scinder en deux en distinguant deux espaces administratifs, au risque de réduire les possibilités de synergies entre les différents acteurs ?
- Les normes et exigences issues des préconisations départementales actuelles subsisteront-elles ? Resteront-elles uniques ou différenciées selon les zones d'implantation des activités d'accueil, que ce soit pour l'accueil collectif ou individuel?

**Rôle des communes et de l'intercommunalité**

- Quel sera le rôle de l'échelon communal et intercommunal dans ce nouveau contexte? En particulier de la Ville de Lyon au sein de la Métropole ?

**Rôle des familles**

- Quelle sera la place des familles dans ce nouvel ensemble ?

## **Les secteurs handicap et grand âge.**

### **Organisation générale**

A la direction régionale de l'ARS, ce double secteur renvoie à une Direction commune. Que va-t-il en être à l'échelle de Lyon-Métropole et du département du Rhône dans la nouvelle configuration? Le ou les schémas de la métropole et du département vont-ils être distincts? En outre si ce questionnement est général, il vaut aussi pour chacune des rubriques suivantes :

### **L'accès aux droits**

Comment va évoluer l'idée de guichet unique pour les populations concernées ?

Une gestion sectorielle ou bien transversale ? Quid de la Maison départementale des personnes handicapées ? Vers une maison locale et/ou départementale de l'autonomie ? Quel positionnement à travers la politique de décentralisation ? Quelle territorialisation ? A l'image de ce que les territoires français proposent le plus souvent, une maison-mère avec quelques territoires autour ? Ou bien la configuration actuelle des cinquante maisons du Rhône(MDR) va-t-elle perdurer ?

### **Les plans d'aide APA et PCH**

Comment va évoluer l'organisation des commissions pouvant réunir les personnes, leur entourage et les services professionnels concernés ? Quelles configurations des paniers APA et PCH ? Quels professionnels vont coordonner ces plans ?

### **L'accessibilité et le rendez-vous réglementaire de 2015**

Comment ce dossier va-t-il être repris ? La ville de Lyon a longtemps réuni une commission « accessibilité ». Quelles sont les mesures transitoires qui vont être prises dans le cadre d'un calendrier annoncé en cours de réaménagement ?

### **Dispositifs sociaux et médico-sociaux transversaux**

Qui va être en charge de ces dispositifs ? Ont-ils fait l'objet d'une identification particulière ? Accueil familial social ? Problématique des personnes en situation de handicap vieillissantes ? Accueil séquentiel (temporaire, jour, plateformes de répit) ? Protection juridique en lien avec la DRJCS ? ...

### **Dispositifs éducatifs**

Quelle va être l'organisation des services administratifs au regard des établissements et services (IME, SESSAD, ITEP...) Quelles vont être leurs priorités ? Aller dans le sens de la mise en place de dispositifs à l'image de la réflexion actuelle des ITEP ? Prendre en compte des questions spécifiques comme celle des transports ? Travailler avec l'éducation nationale à la mise d'auxiliaires de vie scolaires ?

### **Dispositifs concernant le soutien à domicile et l'accompagnement en ambulatoire**

Quelle prise en compte des services d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (SAAD, SAVS...) dans le ou les schémas ? Quelle politique mise en avant? Le secteur de l'aide à domicile est en crise. A côté des plans de restructuration comment les autorités locales peuvent-elles soutenir ce secteur ?

**Dispositifs relatifs au logement et à l'hébergement**

Quelle prise en compte des structures (logements adaptés, foyers-logements, EHPAD, USLD, foyers d'hébergement, foyers de vie, FAM...) dans le ou les schémas ? Quelle politique mise en avant ? Les EHPAD habilités à l'aide sociale connaissent aujourd'hui une situation difficile. Depuis de nombreuses années, leurs charges augmentent sans possibilité de relever les prix de journée. Cette situation mérite d'être à nouveau questionnée.